



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 septembre 2001  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-sixième session

Point 177 de l'ordre du jour provisoire\*

### Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

## *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

### Rapport du Secrétaire général\*\*

#### I. Introduction

1. Le présent rapport de situation a été établi en application du paragraphe 4 de la résolution 55/156 de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 2000, dans laquelle l'Assemblée a pris note des alinéas a) à h) du paragraphe 33 du rapport du Secrétaire général pour 2000 (A/55/340), et félicité celui-ci des efforts qu'il avait continué de déployer pour réduire le retard accumulé dans la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, et appuyé ses initiatives pour éliminer l'arriéré en ce qui concerne la publication du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

2. Au paragraphe 33 de son rapport pour 2000, le Secrétaire général avait invité l'Assemblée générale à :

a) Prendre note du fait que les volumes III (Art. 55 à 72) et IV (Art. 73 à 91) du Supplément No 5 du *Répertoire* ont été achevés en 2000 et seront publiés en 2001;

b) Prendre note du fait que le volume I du Supplément No 6 du *Répertoire* est achevé et sera publié en 2001, que les travaux concernant les volumes II, IV et V du Supplément No 6 ont beaucoup avancé et seront achevés d'ici à la fin de l'exercice biennal 2000-2001 et que ceux concernant le volume III se poursuivent;

c) Prendre note du fait que les travaux ont débuté sur les volumes II et VI du Supplément No 7 et que ceux concernant le volume IV du Supplément No 7 démarreront en 2001;

d) Prendre note du fait que les travaux relatifs au *Répertoire* sont inscrits comme activité distincte dans les chapitres pertinents des budgets-programmes de l'Organisation;

e) Prendre note du fait que le dixième Supplément du *Répertoire de la pratique suivie du Conseil de sécurité* a été publié en anglais et est en cours de traduction en français;

\* A/56/150.

\*\* Le présent rapport a été soumis après la date limite stipulée afin de présenter les informations les plus récentes concernant la préparation et la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.



f) Prendre note du fait que tous les volumes du *Répertoire* publiés à ce jour peuvent être consultés sur Internet;

g) Prendre note du fait qu'un fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* a été créé et qu'il faudra des contributions supplémentaires pour financer un projet visant à liquider les arriérés du *Répertoire* grâce à l'établissement simultané de deux suppléments;

h) Prendre acte des efforts que déploie le Secrétaire général en vue de réduire les arriérés des suppléments au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

## **II. Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies**

### **A. Mesures prises par le Secrétariat pour accélérer l'établissement des suppléments au Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies**

#### **1. Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte**

3. Depuis la publication de son rapport pour 2000, le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte<sup>1</sup> s'est réuni à trois reprises, notamment pour déterminer où en était la préparation de la publication des volumes III et IV du Supplément No 5 (1970-1978) ainsi que l'établissement des volumes I à V du Supplément No 6 (1979-1984); pour déterminer les volumes prioritaires suivants dont l'établissement devait être achevé au cours de l'exercice biennal 2002-2003; pour évaluer les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001; et pour poursuivre l'examen du Manuel pour l'établissement du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

#### **a) Comité d'examen du Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte**

4. Au cours de la période considérée, le Comité d'examen du Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte, qui est composé du Bureau des affaires

juridiques, du Département des affaires politiques et des départements chargés de la coordination et des départements auteurs, respectivement, s'est réuni pour examiner le volume I du Supplément No 6. Le Comité d'examen a approuvé la publication du volume. Cette approbation a été par la suite communiquée au Comité interdépartemental. Le Comité d'examen s'est également réuni pour entamer l'examen des études devant figurer dans le volume IV du Supplément No 6.

#### **b) Mise à jour du Manuel pour l'établissement du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies**

5. En 2001, le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte a poursuivi l'examen du Manuel pour l'établissement du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, notamment le projet de directives devant régir l'établissement et la présentation des projets d'études du *Répertoire* figurant dans le rapport du Secrétaire général pour 1999 (A/54/363, par. 7 et 8) et le rapport pour 2000 (A/55/340, par. 6). Le Comité était saisi d'un nouveau projet de manuel révisé, préparé par le Bureau des affaires juridiques, compte tenu des enseignements tirés de l'établissement des volumes du *Répertoire* achevés en 1999-2000. Le Manuel a pour objet d'aider à l'établissement des projets d'études, notamment en précisant la recommandation figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination de 1978 tendant à ce que les études du *Répertoire* ne contiennent que les décisions, essentiellement des organes principaux, « ayant une incidence directe sur l'interprétation des dispositions de la Charte<sup>2</sup> ». La première partie du Manuel est un bref historique de la publication du *Répertoire* comprenant des extraits des résolutions de l'Assemblée générale relatives au *Répertoire* et une liste de ses publications et suppléments publiés en annexe. La deuxième partie contient les directives révisées pour l'établissement du *Répertoire*. La troisième partie intègre le projet de directives et incorpore les directives relatives à la présentation et à l'examen des études, ainsi que les procédures régissant la publication des études après approbation, compte tenu des enseignements tirés de l'établissement et de la soumission des études depuis 1999. Le Manuel a été approuvé par le Comité et sera publié sous peu en tant que document dudit comité. Ce dernier maintiendra le Manuel à l'examen, notamment en vue de mettre à jour les directives éditoriales.

## **2. Dialogue interservices sur l'examen des méthodes de travail régissant l'établissement du Répertoire**

6. À l'initiative du Bureau des affaires juridiques, en sa qualité de coordonnateur des travaux d'établissement du *Répertoire*, les services du Secrétariat participant à son établissement ont engagé en 2001 un dialogue concernant l'efficacité des méthodes de travail en vigueur, et ont notamment examiné différentes possibilités d'améliorer la productivité et d'accélérer la production des suppléments du *Répertoire*. Cet examen devrait se poursuivre en 2002, dans le cadre du Comité interdépartemental, pour élaborer des propositions spécifiques sur les moyens d'accroître la productivité, notamment d'accélérer la production des suppléments (deux volumes par an) de manière à réduire plus rapidement le volume des arriérés.

## **3. Séminaires de formation en matière d'établissement du Répertoire, organisés par le Bureau des affaires juridiques**

7. Le Bureau des affaires juridiques continue à fournir aux services du Secrétariat qui participent à l'établissement du *Répertoire* la possibilité de prendre part à des séminaires de formation, selon que de besoin. Les séminaires, qui ont eu lieu chaque année depuis 1998, sont ouverts à tous les services du Secrétariat qui participent à l'établissement du rapport pour qu'ils puissent adopter une approche commune en ce qui concerne les techniques de recherche et la rédaction du *Répertoire*.

## **4. Recours à des stagiaires**

8. Comme lors des années précédentes, les services du Secrétariat qui participent à l'établissement du *Répertoire* ont eu recours à des stagiaires pour effectuer des travaux de recherche et compiler des données pour l'établissement des projets d'études relatifs au *Répertoire*. Le Comité interdépartemental demeure d'avis que la contribution globale des stagiaires à la réalisation des études relatives à l'établissement du *Répertoire* est limitée par la nécessité de les former et de superviser leur travail. Les considérations énoncées dans les rapports pour 1999 et 2000 sont toujours valables en 2001 (voir A/54/363, par. 10, et A/55/340, par. 8, respectivement).

9. Il y a toutefois lieu de noter que, depuis l'établissement du dernier rapport, des modifications

ont été apportées au programme de stage. Une nouvelle instruction administrative a été publiée qui permet de porter la durée normale du stage à quatre mois, voire à six mois, dans certains cas. Cette modification devrait permettre d'améliorer les travaux relatifs à l'établissement de répertoire mais, pour les raisons mentionnées plus haut, on peut se demander s'il est indiqué de recourir à des stagiaires pour ce genre de travail.

## **B. État du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies**

### **1. Établissement des volumes mentionnés au paragraphe 59 b) du rapport du Secrétaire général pour 1997**

10. Dans son rapport pour 2000 (A/55/340, par. 13), le Secrétaire général avait indiqué que les volumes III et IV du Supplément No 5 étaient achevés et seraient publiés au début de 2001.

11. En raison de la très lourde charge de travail des services de publication, le volume III du Supplément No 5, actuellement au dernier stade de sa production, sera publié fin 2001. Le volume IV du Supplément No 5 sera publié en juin 2002. L'index au Supplément No 5 sera produit après la publication de tous les volumes du Supplément, et devrait être achevé en 2002.

### **2. Établissement des volumes mentionnés au paragraphe 33 c) du rapport du Secrétaire général pour 1999**

12. Au paragraphe 33 c) de son rapport pour 1999, le Secrétaire général indiquait que les travaux relatifs au volume I (Art. 1 à 8), II (Art. 9 à 22) et V (Art. 73 à 91) du Supplément No 6 seraient achevés au cours de l'exercice biennal 2000-2001, tandis que ceux relatifs au volume III (Art. 23 à 54, 106 et 107) et IV (Art. 55 à 72) débuteraient au cours de l'exercice biennal 2000-2001.

#### **a) Supplément No 6, volume I**

13. Dans son rapport pour 2000 (A/55/340, par. 15), le Secrétaire général indiquait que les études relatives au volume I du Supplément No 6 avaient été achevées et présentées pour examen et que l'on prévoyait de faire paraître le volume en 2001.

14. Le Comité d'examen s'est réuni pour examiner le volume et a proposé des modifications. Le Comité a approuvé la publication du volume visé selon ces suggestions. Le Bureau des affaires juridiques, chargé de la coordination du volume, l'a présenté pour production et publication.

**b) Supplément No 6, volume II**

15. Dans son rapport pour 2000, le Secrétaire général notait que la mise au point finale du volume II du Supplément No 6 devrait intervenir vers la fin de 2001.

16. Le Département chargé de la coordination du volume a reçu la plupart des contributions. Les travaux concernant le volume II se poursuivent. Compte tenu de la lourde charge de travail du Département, ils seront vraisemblablement achevés en 2002.

**c) Supplément No 6, volume III**

17. Dans son rapport pour 2000 [ibid., par. 17 et 33 b)], le Secrétaire général indiquait qu'il n'était pas possible à ce stade de donner une date précise pour l'achèvement du volume III du Supplément No 6, mais que les travaux avaient progressé.

18. Les travaux relatifs au volume III se poursuivent et devraient être achevés en 2003.

**d) Supplément No 6, volume IV**

19. Dans son rapport pour 2000 (ibid., par. 17), le Secrétaire général indiquait que le volume IV du Supplément No 6 serait achevé à la fin de 2001.

20. La majeure partie des études relatives à ce volume ont été achevées (et approuvées par le Comité d'examen). Une première partie, représentant environ la moitié du volume, a été envoyée à la production. Les dernières parties devraient être prêtes pour la production à la fin de 2001.

**e) Supplément No 6, volume V**

21. Dans son rapport pour 2000 (ibid., par. 18), le Secrétaire général indiquait que la majeure partie des travaux de fond relatifs au volume V du Supplément No 6 était achevée et que la version définitive du volume serait établie à la mi-2001.

22. Les travaux relatifs au volume V se poursuivent et devraient être achevés à la fin de 2001.

**3. Identification de la série suivante des volumes prioritaires du Répertoire**

23. Comme les travaux concernant les volumes prioritaires mentionnés ci-dessus à la section 2 sont presque achevés et que les travaux relatifs aux prochains volumes prioritaires qui avaient débuté en 2000 se sont poursuivis en 2001, le Comité interdépartemental, conformément à la pratique suivie, a décidé de retenir les volumes énumérés ci-après comme volumes prioritaires dont l'établissement devrait être achevé au cours du cycle biennal 2002-2003.

24. Pour le choix de la prochaine série de volumes prioritaires, le Comité interdépartemental a pris en compte la question de l'examen des méthodes de travail utilisées (voir sect. A.2 ci-dessus) en vue de réaliser des gains de productivité de manière à accélérer le cycle de production.

25. L'identification des volumes prioritaires n'a d'autre objet que d'aider le Comité interdépartemental à organiser son programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003. Elle ne vise en aucune manière à limiter la possibilité des services du Secrétariat qui participent à l'établissement des volumes de poursuivre leur travail sur la prochaine série de volumes prioritaires. En fait, comme cela a été le cas en 1999 (voir A/54/363, par. 19) et en 2000, les services du Secrétariat qui ont déjà achevé leur contribution aux volumes actuellement prioritaires peuvent commencer leurs travaux sur la prochaine série (voir sect. 4 ci-dessous).

**a) Supplément No 7, volume I**

26. Le Bureau des affaires juridiques et le Bureau de la gestion des ressources humaines devraient commencer en 2002 leurs travaux sur les études relatives au volume I du Supplément No 7. En ce qui concerne les études devant être établies par le Département des affaires politiques (Art. 1 2), 2 4), 3 à 6), les travaux débiteront en 2002 si les crédits demandés à cette fin dans le projet de budget-programme 2002-2003 sont approuvés.

**b) Supplément No 7, volume IV**

27. Il était indiqué en 2000 que le Département des affaires économiques et sociales commencerait à rédiger sa contribution au volume IV du Supplément No 7 lorsqu'il aurait terminé la partie du volume IV du Supplément No 6 dont il est chargé.

28. Le Département des affaires économiques et sociales achèvera sa contribution au volume en 2001. Le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de Genève ont commencé à élaborer leur contribution en 2001. On compte que ce dernier sera présenté pour production et publication à la fin de 2003.

#### c) Supplément No 7, volume VI

29. Il était indiqué dans le rapport pour 2000 (A/55/349, par. 19) que le Bureau des affaires juridiques était sur le point d'achever sa contribution à ce volume. On compte que toutes les études seront présentées pour examen en 2002, et que les travaux relatifs au volume seront achevés à la fin de la même année.

#### 4. Travaux consacrés à la prochaine série de volumes prioritaires

30. Conformément à la conception générale adoptée par le Comité interdépartemental, et comme l'avait noté le Secrétaire général dans ses rapports pour 1999 et 2000 (voir par. 25 ci-dessus), plusieurs services du Secrétariat ont, une fois achevée leur contribution aux volumes actuellement prioritaires, commencé leurs travaux sur la prochaine série de volumes prioritaires. Le Comité interdépartemental a une nouvelle fois souligné en 2001 l'importance primordiale que revêtait la poursuite de ces travaux pour la viabilité du projet d'ensemble et afin de permettre de réaliser les cycles de production des suppléments nécessaires pour réduire dans un délai raisonnable les retards enregistrés dans l'élaboration du *Répertoire*.

#### Suppléments No 8 et 9, volume IV

31. Il était indiqué dans le rapport de 2000 (A/55/340, par. 19) que le Département des affaires économiques et sociales avancerait sa contribution au volume IV des Suppléments No 8 (1er janvier 1989 au 31 décembre 1994) et No 9 (1er janvier 1995 au 31 décembre 1999) à la fin de l'exercice biennal 2002-2003, sous réserve qu'il dispose de ressources adéquates. Les travaux des départements chargés de l'élaboration du Supplément No 8 du volume IV commenceront en 2002 et devraient être achevés en 2004. Le Département des affaires économiques et sociales commencera ses travaux sur le volume IV du Supplément No 9 en 2003.

#### 5. Traduction en français et en espagnol du volume VI du Supplément No 6

32. Dans son rapport de 2000, le Secrétaire général notait que la traduction du volume VI du Supplément No 6 dans les deux autres langues dans lesquelles le *Répertoire* est publié (français et espagnol) avait commencé en 2000. Il indiquait également que la version française du volume VI serait vraisemblablement publiée à la fin de 2000 et la version espagnole avant cette date. Les volumes III et IV du Supplément No 5 seraient traduits en français et en espagnol en 2001.

33. Les versions française et espagnole du volume VI du Supplément No 6 ont été publiées. Les volumes III et IV du Supplément No 5 seront publiés en français et en espagnol à la fin de 2001 et de juin 2002, respectivement.

#### 6. Affichage des volumes du *Répertoire* sur Internet

34. Il était indiqué dans le rapport de 2000 (A/55/340, par. 21) qu'un projet pilote avait été mis en route en vue d'afficher les volumes du *Répertoire* sur Internet. Cette activité, menée conjointement par le Bureau des affaires juridiques et le Département de l'information, s'est poursuivie en 2001, quelques volumes du *Répertoire* étant scannés par la Bibliothèque. On compte créer pendant l'exercice biennal 2002-2003 un site Web pour le *Répertoire*, contenant les versions électroniques des suppléments au *Répertoire* disponibles.

### C. Évaluation des mesures requises

35. Le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte a une fois de plus noté en 2001 que des ressources budgétaires adéquates devraient continuer à être affectées régulièrement aux activités relatives à l'établissement du *Répertoire* en vue d'éliminer l'arriéré et d'empêcher que des retards ne s'accumulent à l'avenir. Le Comité interdépartemental poursuit le dialogue interdépartemental sur la révision des méthodes de travail pour l'élaboration du *Répertoire*. Il estime aussi qu'à court terme, il faudrait produire un ou deux volumes du *Répertoire* par an (et plus par la suite) pour que les retards accumulés puissent être résorbés plus rapidement.

### III. Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

#### A. État du Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

##### 1. Traduction du dixième Supplément

36. Étant donné le volume important de documents à l'intention des organes délibérants qui doivent être traduits, la traduction en français du dixième Supplément au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, qui porte sur la période allant de 1985 à 1988, ne sera terminée qu'en mars 2002.

37. Conformément au paragraphe 15 de la section III de la résolution 55/222 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2000, le dixième Supplément est en cours de traduction vers l'arabe, le chinois, l'espagnol et le russe.

##### 2. Établissement du onzième Supplément

38. Des progrès ont encore été accomplis dans l'établissement du onzième Supplément au *Répertoire* (1989-1992), qui portera sur une période marquée par la fin de la guerre froide et par un programme de travail plus chargé que jamais pour le Conseil de sécurité. Ainsi, 34 résolutions ont été adoptées au titre du Chapitre VII de la Charte au cours de ces quatre ans, alors que 20 seulement avaient été adoptées au cours des premières 44 années d'existence de l'Organisation. Douze nouvelles opérations de maintien de la paix ont été créées, contre 15 entre 1945 et 1989. Il y a également eu des changements dans les méthodes de travail du Conseil. Bien que de nombreuses décisions ayant fait l'objet d'un consensus dans le cadre de consultations officieuses aient été adoptées par le Conseil sans débat public, le volume des communications officielles publiées au cours de la période considérée a nettement augmenté.

39. La nouvelle pratique du Conseil de sécurité sera reflétée dans le onzième Supplément, dans lequel certains chapitres seront beaucoup plus étoffés qu'auparavant, par exemple le chapitre V, qui concerne les organes subsidiaires, et le chapitre XI, qui concerne les dispositions du Chapitre VII de la Charte. Malgré ces changements, le onzième Supplément devrait être achevé à la fin de 2002 ou au début de 2003.

#### B. Élimination de l'arriéré dans la publication des suppléments au Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

##### 1. Nécessité de renforcer le Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte

40. Bien que sa productivité ait augmenté grâce à une restructuration et à des activités de formation, le Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte (Division des affaires du Conseil de sécurité, Département des affaires politiques) **doit encore être renforcé** pour pouvoir faire face à un volume de travail accru et résorber l'arriéré.

##### 2. Projet

41. En vue d'éliminer l'arriéré, le Service s'efforce de mettre en place une équipe supplémentaire temporaire, qui serait chargée d'établir deux suppléments portant sur les périodes de 1993 à 1995 et de 1996 à 1998. Cela permettrait au personnel de base du Service de commencer à travailler sur la période la plus récente (1999-2001) en 2002, une fois le onzième Supplément (1989-1992) terminé. La nouvelle équipe temporaire comprendrait des spécialistes des questions juridiques et politiques et des consultants (les dépenses correspondantes étant imputées sur le budget et sur le Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire*), ainsi que des experts associés et des stagiaires.

##### 3. Contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du Répertoire

42. Six États Membres – l'Allemagne, le Bélarus, la Finlande, la Nouvelle-Zélande, le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord – et un observateur permanent – la Suisse – ont versé au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* des contributions d'un montant total de 364 181 dollars. Ces contributions sont très appréciées. Elles montrent l'importance attachée à la liquidation de l'arriéré accumulé dans la publication du *Répertoire*, une entreprise qui favorisera la transparence et une meilleure connaissance des méthodes de travail et de la pratique du Conseil de sécurité, lesquelles sont en constante évolution. Grâce à des contributions volontaires, le Secrétariat sera en mesure de lancer le projet malgré les difficultés budgétaires actuelles.

Toutefois, il a besoin de contributions supplémentaires pour recruter le personnel nécessaire à l'établissement des deux suppléments mentionnés plus haut. Il faudra au minimum huit administrateurs et deux agents des services généraux pour établir ces deux suppléments dans un délai raisonnable. Il est donc à espérer que d'autres États Membres soutiendront le projet pendant la période requise pour le mener à bien.

#### 4. Experts associés et stagiaires

43. Un État Membre, la France, a fourni un expert associé, au Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte, à compter de mars 2001. Ce jeune expert, qui a déjà acquis une bonne connaissance de la pratique du Conseil de sécurité, fera partie de l'équipe temporaire qui sera financée au moyen du Fonds d'affectation spéciale. D'autres États Membres voudront peut-être envisager d'offrir les services d'experts associés, ce qui donnerait à de jeunes administrateurs la chance de se spécialiser dans la pratique et les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Le Service continuera aussi de faire appel à des stagiaires, en particulier des étudiants en droit et de jeunes universitaires. À cet égard, il se félicite de la publication de l'instruction administrative visée au paragraphe 9 du présent rapport, qui introduit davantage de flexibilité dans la durée des stages.

#### 5. Création d'une équipe supplémentaire temporaire

44. Le Service est en train de recruter deux administrateurs ayant les qualifications, l'expérience et les compétences nécessaires pour réaliser le projet, les dépenses correspondantes devant être financées sur les ressources actuelles du Fonds d'affectation spéciale. Un juriste expérimenté a déjà été sélectionné et sera recruté à la classe P-4. Il prendra ses fonctions à l'automne et travaillera avec l'expert associé déjà mis à la disposition du Service et les deux agents temporaires que les ressources du budget ordinaire permettront de recruter. On s'attend à ce que le noyau de l'équipe temporaire soit pleinement opérationnel au début de 2002. Si l'équipe peut être renforcée en 2002, un plan de liquidation complète de l'arriéré sera présenté dans le rapport qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.

## IV. Conclusions

45. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a continué de donner suite aux résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'établissement des suppléments au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, à savoir les résolutions 52/161 du 15 décembre 1997, 53/106 du 8 décembre 1998, 54/106 du 9 décembre 1999 et 55/156 du 12 décembre 2000.

46. En ce qui concerne le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, des progrès ont été accomplis dans l'établissement du onzième Supplément (1989-1992), qui devrait être achevé à la fin de 2002 ou au début de 2003. Six États Membres et un Observateur permanent ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire*, ce qui a permis de recruter deux spécialistes supplémentaires. Un État Membre a également fourni un expert associé. Il faudra davantage pour liquider l'arriéré dans un délai raisonnable.

47. Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) Prendre note du fait que le volume III du Supplément No 5 sera publié dans les trois langues à la fin de 2001 et que le volume IV du Supplément No 5 sera publié dans les trois langues en juin 2002;

b) Prendre note du fait que les travaux sur l'index au Supplément No 5 commenceront lorsque tous les volumes du Supplément seront parus, et seront achevés en 2002;

c) Prendre note du fait que le volume I du Supplément No 6 a été achevé en 2001;

d) Prendre note du fait que le volume II du Supplément No 6 sera achevé en 2002;

e) Prendre note du fait que le volume III du Supplément No 6 sera achevé en 2003;

f) Prendre note du fait que le volume IV du Supplément No 6 sera achevé à la fin de 2001;

g) Prendre note du fait que le volume V du Supplément No 6 devrait être achevé à la fin de 2001;

h) Prendre note du fait que le volume IV du Supplément No 7 sera achevé à la fin de 2003;

i) Prendre note du fait que le volume VI du Supplément No 7 sera achevé à la fin de 2002;

j) Prendre note du fait que les départements peuvent poursuivre leurs travaux sur les volumes devant paraître en priorité afin d'établir les suppléments au rythme nécessaire pour résorber le retard accumulé dans la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* dans un délai raisonnable;

k) Prendre note du fait que le Comité interdépartemental du *Répertoire de la Charte* a examiné et approuvé la version révisée du Manuel pour l'établissement du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le gardera à l'examen, en vue, en particulier, de mettre à jour les directives d'édition;

l) Prendre note du fait qu'un dialogue interdépartemental sur la révision des méthodes de travail relatives à l'établissement du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* a été entamé et se poursuivra en 2002;

m) Prendre note du fait qu'un site Web sera établi pour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* au cours de l'exercice bienal 2002-2003;

n) Prendre note du fait que le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* est disponible sur Internet sur le site Web du Département des affaires politiques;

o) Prendre note du fait que le dixième Supplément au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* est en cours de traduction en arabe, chinois, espagnol, français et russe et que la traduction française devrait être achevée en mars 2002;

p) Prendre note du fait que les travaux sur le onzième Supplément du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* se poursuivent;

q) Prendre note avec gratitude des contributions versées par l'Allemagne, le Bélarus, la Finlande, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et noter que des contributions supplémentaires sont nécessaires pour renforcer l'équipe temporaire créée pour liquider l'arriéré accumulé dans l'établissement du *Répertoire*; noter également avec gratitude le fait que la France a fourni un expert associé et demander aux autres États Membres d'envisager de faire de même;

r) Prendre note des efforts déployés par le Secrétaire général pour réduire l'arriéré accumulé dans l'établissement des suppléments au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

#### Notes

<sup>1</sup> Le Comité est composé de représentants de tous les services du Secrétariat qui participent à l'établissement des suppléments au *Répertoire* (voir annexe I), dont il est chargé de diriger et de superviser l'établissement et la publication.

<sup>2</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 38 (A/33/38, par. 57).*

## Annexe I

### Services du Secrétariat responsable des études sur les diverses dispositions de la Charte des Nations Unies

<i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</i>	
Bureau des affaires juridiques	Vol. I : Art. 1 1), 3) et 4), 2 1) à 3) et 5) à 7) et 7  Vol. II : Art. 13 1) a)  Vol. VI : Art. 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques	Vol. I : Art. 1 2), 2 4), et 3) à 6)  Vol. II : Art. 10, 12, 13 1) a), 14 et 16  Vol. III : Art. 23 à 39 et 107  Vol. V : Art. 73 à 85, 87 et 88
Département des affaires politiques et Département des opérations de maintien de la paix	Vol. III : Art. 40 à 54 et 106
Département des affaires de désarmement	Vol. II : Art. 11
Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	Vol. II : Art. 9, 15, 18 et 20 à 22  Vol. IV : Art. 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72  Vol. V : Art. 86, 89, 90 et 91
Département de la gestion	Vol. II : Art. 17 et 19  Vol. VI : Art. 100 1) et 101
Département de la gestion et Bureau des affaires juridiques	Vol. VI : Art. 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Vol. I : Art. 8 <sup>a</sup>  Vol. II : Art. 13 1) b) et 2)  Vol. IV : Art. 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71

---

*Répertoire de la pratique suivie par les organes  
des Nations Unies*

---

Haut-Commissariat des Nations Unies  
aux droits de l'homme

Vol. II : Art. 13 1) b)

Vol. IV : Art. 55 c), 56 et 62 2)

Bureau des affaires spatiales

Vol. II : Art. 13 1) a)

---

<sup>a</sup> Le Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines) était responsable des études concernant l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. Depuis 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

## Annexe II

### **Services du Secrétariat chargés de coordonner l'établissement des volumes du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies***

<i>Volume</i>	<i>Département</i>
I. (Art. 1 à 8)	Bureau des affaires juridiques
II. (Art. 9 à 22)	Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence
III. (Art. 23 à 54, 106 et 107)	Département des affaires politiques
IV. (Art. 55 à 72)	Département des affaires économiques et sociales
V. (Art. 73 à 91)	Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence
VI. (Art. 92 à 105 et 108 à 111)	Bureau des affaires juridiques
Index	Département de l'information (Bibliothèque Dag Hammarskjöld)